

RÉUNION DU 8 SEPTEMBRE 2023

Le huit septembre deux mil vingt-trois, dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Robert LANCHON, Maire.

Étaient présents :

MM. Jean-Robert LANCHON, Pascale BOUCLET, Stéphanie COCATRIX, Raymond CARPENTIER, Bernard LEMOINE, Christophe VATTEMENT, Chantal VIRMONTOIS.

Absents excusés :

Monsieur Jean GIARD a donné pouvoir à Monsieur Jean-Robert LANCHON,
Monsieur Serge MAJOREK a donné pouvoir à Madame Pascale BOUCLET,
Monsieur Pierre LECONTE a donné pouvoir à Monsieur Raymond CARPENTIER,
Madame Christelle LEVILLAIN a donné pouvoir à Monsieur Christophe VATTEMENT.

Madame Stéphanie COCATRIX est élue secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du 9 juin 2023 :

Le compte rendu de la réunion du 9 juin 2023 est lu et adopté à l'unanimité.

FEMME DE SERVICES POUR LE REPAS DES AÎNÉS : DÉTERMINATION D'UN TAUX DE VACATION :

Monsieur le Maire rappelle que la collectivité organisera le repas annuel des aînés de la commune le 19 novembre 2023.

L'activité entreprise constitue une tâche spécifique, discontinuée dans le temps et rémunérée à l'acte qui est, à ce titre, distincte d'un emploi de la collectivité.

Monsieur le Maire expose qu'il convient de recruter le personnel vacataire, conformément à la jurisprudence administrative, l'intéressé devra être rémunéré à l'acte. Il appartient donc à l'organe délibérant de déterminer un taux de vacation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, fixe le taux de vacation à 16 € par heure de travail. (11 pour).

FONDS DE SOLIDARITÉ LOGEMENT (FSL) CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR L'ANNÉE 2023 :

La commune ayant été sollicitée par le Département pour reconduire sa participation au fonctionnement du fonds de solidarité logement, Monsieur le Maire soumet la proposition à l'avis des Conseillers. Les membres du Conseil donnent leur accord pour renouveler l'adhésion au fonds de solidarité logement dont le coût annuel est de 0,76 € par habitant.

Les membres du Conseil autorisent Monsieur le Maire à signer la convention financière avec le Département, pour l'année 2023. (11 pour).

CONVENTION ÉCO-PÂTURAGE :

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'une convention d'éco-pâturage sera signée avec Monsieur et Madame Hervé TURMEL domiciliés à Ocqueville, afin d'entretenir le terrain communal situé 9 route de la Forge à Ocqueville, section B 317, d'une surface de 2 348 m². (11 pour).

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT ACCOMPAGNEMENT A LA PROTECTION DES DONNÉES :

Monsieur le Maire informe le Conseil que le contrat pour l'accompagnement à la protection des données signé avec l'association ADICO se termine le 17 novembre 2023 et qu'il convient de le renouveler.

Les membres du Conseil autorisent Monsieur le Maire à renouveler le contrat avec l'association ADICO concernant l'accompagnement à la protection des données à compter du 18 novembre 2023.
Le Conseil autorise Monsieur le Maire à entreprendre les démarches nécessaires et à signer tous documents utiles concernant ce renouvellement. (11 pour).

QUESTIONS DIVERSES :

- Une réunion de la commission des travaux est programmée, le mercredi 13 septembre à 18 H 00, concernant les devis pour les poteaux et réserve incendie.
- Le problème des incivilités est de nouveau soulevé, notamment le vol de plantations. L'installation de caméras de surveillance est envisagée, des devis seront demandés.
- Monsieur le Maire informe le Conseil que la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre, afin de réduire le volume des ordures ménagères, a décidé d'accepter uniquement les sacs translucides qui seront disponibles dans les mairies de résidence.
- Monsieur le Maire informe le Conseil que l'entreprise BARBAY a effectué les accotements.
- Madame BOUCLET donne lecture au Conseil d'un courrier envoyé à la commune signalant le manque d'entretien dans les cimetières. Madame BOUCLET répond que l'équipe municipale n'a pas attendu pour se mettre au travail et essayer de trouver des solutions pour l'entretien des deux cimetières et d'autre part de prendre contact avec la Mairie afin de régulariser la concession restant due.
- Monsieur le Maire informe le Conseil que la mare communale est surpêchée. Le Conseil Municipal n'interdit pas la pêche mais souhaite la limiter en installant un panneau invitant à la pêche raisonnée et au respect de la biodiversité.
- Monsieur CARPENTIER informe que l'attestation d'assurance « Fête familiale » qui est à délivrer par les loueurs de la salle des fêtes est contraignante. Madame BOUCLET répond que cette attestation d'assurance est une sécurité pour les loueurs et la commune, surtout quand les personnes restent à dormir dans la salle des fêtes. L'attestation n'est pas obligatoire mais fortement conseillée.
- Monsieur le Maire informe le Conseil que l'abbé VALÉRIAN a quitté la paroisse et est remplacé par l'abbé CAPLAN.
- Monsieur VATTEMENT a quitté le SIVOS de Sainte-Colombe pour prendre un nouveau poste à l'école de Bourville.
- La prochaine réunion de Conseil Municipal est prévue le vendredi 10 novembre 2023 à 18 H 30.
- La séance est levée à 20 H 05.